# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CON

DE LA COMMUNE DE POUILLON (LANDES)
Séance du 6 mars 2024

Envoyé en préfecture le 11/03/2024 Reçu en préfecture le 11/03/2024 Publié le 11/03/2024

ID: 040-214002339-20240306-DEL12-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de POUILLON (Landes), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de M. Gilles LAHITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

<u>Présents</u>: M Gilles LAHITTE 1<sup>er</sup> Adjoint; Mme Marie-Josée SIBERCHICOT 2ème Adjointe; M Jean-Luc FREUCHET 3ème Adjoint; M Pierre FLORIMONT 5ème Adjoint; Mme Corinne TASTET 6ème Adjointe; M Michel LALANNE; M Jacques BOURRETERE; Mme Pascale VOGT; M Jean-Bernard NASSIET; Mme Magalie CAZENAVE; M François LASSERRE; Mme Diane LACHERAY; M Gabriel AFONSO; Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU; M Philippe DUROSOY; M Henri LASSERRE; M Jean LALANNE;

#### Excusé(s):

#### Procurations:

M Patrick VILHEM à M Gilles LAHITTE Mme Isabelle GILARDOT à Mme Magalie CAZENAVE M Thierry LE PICHON à M Pierre FLORIMONT Mme Mathilde DUBECQ à Mme Corinne TASTET Mme Régine TASTET à M Jacques BOURRETERE M Bruno TRAVERT à M Jean-Bernard NASSIET

Secrétaire de séance : Corinne TASTET

# Dél 2024 03 0012 : Voirie : Aliénation du Chemin Rural Impasse Maréchal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2241-1;

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L. 161-10-1 et suivants ainsi que les articles R. 161-25 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L. 134-1 et L. 134-2 ainsi que R. 134-3 et suivants ;

Vu le document d'arpentage établi le 18 janvier 2024 par l'EIRL Denis MOLIS;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une enquête publique pour aliéner un chemin rural :

Considérant que ce délaissé de Chemin rural ne présente aucun intérêt d'ordre général et qu'il n'est plus utile de le conserver ;

# Sur ces considérations, il est proposé à l'assemblée :

- de vendre à M et Mme TOUASSERT, demeurant Impasse Marchal à Pouillon, le Chemin Rural dénommé Impasse Maréchal tel que figuré sur le plan cadastral annexé d'une contenance estimée à 374 m² moyennant le prix de 1000 €.
- de lancer l'enquête publique préalable et donner pouvoir à Monsieur le Maire pour :

-prescrire l'enquête publique par voie d'arrêté

Envoyé en préfecture le 11/03/2024 Reçu en préfecture le 11/03/2024 Publié le 11/03/2024

ID: 040-214002339-20240306-DEL12-DE

-accomplir toutes les formalités nécessaires au bon déroulement de la procedure, notamment le dépôt du dossier d'enquête publique en Mairie.

- d'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de vendre à M et Mme TOUASSERT, demeurant Impasse Marchal à Pouillon, le Chemin Rural dénommé Impasse Maréchal tel que figuré sur le plan cadastral annexé d'une contenance estimée à 374 m² moyennant le prix de 1000 €.
- de lancer l'enquête publique préalable et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour :

-prescrire l'enquête publique par voie d'arrêté

-accomplir toutes les formalités nécessaires au bon déroulement de la procédure, notamment le dépôt du dossier d'enquête publique en Mairie.

- d'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme, POUILLON, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance, Corinne TASTET.

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, Gilles LAHITTE.

#### Envoyé en préfecture le 11/03/2024 MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL Reçu en préfecture le 11/03/2024 Commune Publié le 11/03/2024 D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGF Pouillon ID: 040-214002339-20240306-DEL12-DE CERTIFICATION Echelle d'édition : 1000 (Art. 25 du décret n°55-471 du 30 avril 1955) Date de l'édition : 26/01/2023 Support magnétique : Numéro d'ordre du document Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) d'arpentage :\_ a été établi (1) Numéro d'ordre du registre de Document d'arpentage dressé A=-D'après-les indications qu'ils ont fournies au bureau par M. Denis MOLIS constatation des droits : effectué sur le terrain B - En conformité d'un piquetage : \_\_\_ D BIDACHE 6650 mètres Experts Cachet du service d'origine date FR11/Dranis WOLIS Signature; Place du foirail 64520 BIDACHE 11 Inscholon 94665 tel : 06/32416912 C==0 après-un plan-d'arpentage ou de bomage; dont copie-ci-jointe;-dressé Document vérifié et numéroté le le======parM-Benis-MOL+3=====géomètre-à-BHDACHE 64520= Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463. A Pouillon , le 18/01/2024

(1) Rayer los mentions insides. La formale A hissi applicative quir dans la cas d'une esquepse (plan résové par voire de més à jour) dans la formule 8 les organisaires peuvent évoir effectois eux-némes le propalage (2) Qualité de la persone agréée (géamble export, espoctaur géamète ou bachinean rétraité du castades, also ) (3) Palicater les nomes et qualités du signalatire s'il est àfférent du propriètere (priendratine, avoulé exprésentant qualité de l'autoré exproprant, sto )

617 Signatures Commune de POUILLON 616 57 58 83 185 Commune de POUILLON 186 2a 64c 59